

Département du TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX

SEANCE du 05 juin 2020

L'an deux mil vingt, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX, Maire

MEMBRES

Etaient présents :

En exercice :	15	M. Jacky CHIPAUX – Mme Chantal LESOU – M. Jean-Luc DEVILLONI –
Présents :	15	Mme Pascale LABEUCHE – M. Eric RIO – Mme Aurore COURGEY – M.
Votants :	15	Jean-Charles MARIE – Mme Mélanie BOUERY – M. Jean-Michel DUPONT –
Absents :	0	Mme Danielle JACQUIOT – M. Olivier BOURNEZ – Mme Sandrine
Excusés :	0	THIRION – M. Philippe MORCELY – Mme Stéphanie GAUTIER – M.
		Valentin MANGEOLLE

Date convocation :

02 juin 2020

Absent (s) :

Date affichage :

12 juin 2020

Procuration (s) :

Délibération n° 16/2020

Objet : Subventions communales

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les demandes de subventions communales reçues. Après examen des montants attribués en 2019, Monsieur le Maire propose les répartitions suivantes :

Association d'Education Populaire St Martin (AEP) :	1 .050 euros
Association de Chasse ACCA :	140 euros
Association de Chasse Privée :	150 euros
Association de Pêche APPMA :	620 euros
Club de l'Amitié :	325 euros
Parents d'Elèves :	270 euros
Les Copains d'Accords :	325 euros
U.N.C CHAUX :	160 euros
Association Pêche Loisirs de Chaux :	160 euros
Association « Maïdan sans Frontière »	200 euros
<i>En plus de la subvention, toutes les associations du village ci-dessus désignées bénéficient d'une gratuité de location du foyer communal pour un repas une fois par an.</i>	
Paroisse la Ste famille :	30 euros
Association Histoire du Patrimoine :	40 euros
Sapeurs- Pompiers :	153 euros
Domicile 90 :	430 euros
Musique Municipale de Giromagny :	200 euros
Transhumance et Traditions :	100 euros
Une rose un espoir :	40 euros
Collège de Giromagny (50 élèves)	800 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

.../...

VALIDE cette répartition qui sera inscrite au budget primitif 2020

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour copie certifiée conforme.
En Mairie le 05 juin 2020 – Le Maire, Jacky CHIPAUX